



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 juin 2020

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Jean-Luc BASSET, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET, Michel VACCON et Elvina SAVIOUX

Absents : Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :

www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2020.
- Le Conseil Municipal désigne les membres du jury d'assises pour l'année 2021.
- Le Conseil Municipal désigne Monsieur Yves GENEVOIS, Maire, en tant que représentant du conseil municipal au sein de de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires de la SATA.
- Le Conseil Municipal désigne Madame Elvina SAVIOUX, déléguée titulaire et Monsieur Jacques JOUANS, délégué suppléant au sein de la Fédération nationale des Communes Forestières.
- Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de maçonnerie à l'entreprise BONATO Franck, pour un montant maximum de 300 000 euros HT sur une durée de trois ans (12 mois renouvelable deux fois).
- Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de voirie sur la Commune à la société Colas Rhône Alpes Auvergne, pour un montant maximum de 600 000 euros HT sur une durée de trois ans (12 mois renouvelable deux fois).
- Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au marché pour la construction du nouveau téléporté Clos Giraud passé avec la société BMF Remontées Mécaniques France, portant le taux de l'avance forfaitaire à 30% du montant du marché.
- Le Conseil Municipal attribue les subventions 2020 aux associations pour un montant total de 300 095 € et approuve les conventions afférentes.
- Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 au budget Hauts de la Drayre 2020.
- Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention d'occupation du chalet d'alpage du Bessey entre la Commune de Vaujany et le Syndicat d'Alpage de Monfrais pour la période du 15 mai au 15 octobre 2020.
- Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 au budget Office de Tourisme 2020.
- Le Conseil Municipal autorise la souscription de parts sociales au sein d'Apidea Tourisme par l'Office de Tourisme et désigne Annick BASSET, Directrice de l'Office de Tourisme, comme représentante permanente de l'Office de Tourisme de Vaujany au sein des assemblées d'Apidea Tourisme.
- Le Conseil Municipal approuve le principe de provisionnement pour frais de départ du personnel afférent au budget Office de Tourisme.
- Le Conseil Municipal approuve les tarifs 2020 des différentes prestations et leur intégration à la régie des recettes pour la vente des cartes de loisirs et de divers produits au sein de l'Office de tourisme de Vaujany.
- Le Conseil Municipal approuve l'intégration d'un nouveau tarif de 20 € au sein de la régie Animation.
- Le Conseil Municipal décide de créer 60 emplois d'agents saisonniers en tant qu'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale et autorise M. le Maire à signer les contrats de travail à durée déterminée correspondants.

- Le Conseil Municipal confirme la décision prise lors du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2000 et autorise cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée Section AB n°20 d'une superficie de 36m² aux consorts OLLIVIER.
- Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée Section AA n°0079 aux consorts SAVIOUX pour un montant de 2000€.



Le Maire,

Yves GENEVOIS